

Chers Parents,

Depuis plusieurs semaines, nous réfléchissons à l'impact des nouvelles mesures relatives à la gratuité scolaire sur l'organisation de notre école et sur la qualité des services que nous souhaitons continuer à offrir à vos enfants.

Cette réflexion a déjà été partagée avec notre Pouvoir Organisateur, le Comité des Parents et l'ensemble de l'équipe éducative.

Impact réel pour notre école : une diminution importante des moyens financiers

Pour les élèves du primaire, le montant alloué pour le matériel scolaire passera cette année de 75 € à 23 € par élève, soit une diminution de 52 € par enfant.

Avec environ 300 élèves en primaire, cela représente une perte de financement d'environ :

$52 \text{ €} \times 300 \text{ élèves} = 15.600 \text{ € par an}$

Or, le coût réel moyen du matériel pédagogique mis à disposition d'un élève, manuels scolaires compris, avoisine actuellement les 100 € par an. Notre perte s'élèvera donc à un peu plus de 22500€ pour les élèves du primaire uniquement.

Concrètement, malgré les aides reçues, l'école doit déjà financer une part importante du matériel sur ses propres ressources. Cette situation risque de devenir de plus en plus difficile dans les années à venir.

Concrètement, voici ce que nous mettons en place dès la prochaine rentrée.

1) Notre volonté : préserver la qualité de l'enseignement

Face à cette réalité, notre priorité reste inchangée : garantir à chaque enfant un cadre d'apprentissage de qualité.

Nous souhaitons notamment pouvoir continuer à :

- maintenir un encadrement sécurisant dans les cours de récréation en prévoyant un nombre de surveillants supérieur au minimum légal ;
- offrir des classes correctement chauffées et accueillantes ;
- entretenir les bâtiments de manière cohérente et responsable ;
- renouveler progressivement le mobilier scolaire ;
- poursuivre l'intégration des nouvelles pratiques pédagogiques et des outils modernes d'apprentissage ;
- proposer du matériel de qualité permettant à chaque élève de travailler dans de bonnes conditions.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous devons aujourd'hui réfléchir collectivement à une utilisation plus responsable du matériel mis gratuitement à disposition des élèves.

2) Une nouvelle organisation du matériel scolaire

À partir de la prochaine année scolaire, le matériel scolaire fourni par l'école sera réparti en trois catégories.

1. Matériel consommable

Matériel utilisé et renouvelé chaque année :

- crayons gris ;
- crayons de couleur ;
- gommes ;
- bics ;
- cahiers d'exercices ;
- feuilles de dessin ;
- blocs de feuilles ;
- tubes de peinture ;
- matériel de bricolage.
- bâtons de colle ;

2. Matériel semi-permanent

Matériel dont la durée de vie attendue est de deux ans :

- taille-crayons ;
- trousse ;
- fardes d'avis ;
- fardes à rabats ;
- chemises plastiques ;
- ardoises effaçables ;

3. Matériel permanent

Matériel destiné à être conservé plusieurs années :

- latte ;
- équerre ;
- compas ;
- ciseaux ;
- classeurs ;
- calculatrice ;
- porte-vues ;

- matériel de géométrie ;
- certains ouvrages et manuels réutilisables.

3) Un matériel qui restera en classe

Ce matériel sera mis gratuitement à disposition de votre enfant. Afin de garantir sa disponibilité et d'en prolonger la durée de vie, ce matériel restera en permanence à l'école.

Les élèves fréquentant l'étude ou souhaitant travailler à domicile devront donc disposer de leur propre matériel personnel.

Sans ce matériel personnel, il pourrait leur être difficile d'effectuer certains travaux en dehors du temps scolaire.

4) Responsabilisation et remplacement du matériel

Nous souhaitons également sensibiliser les enfants à la valeur du matériel qui leur est confié.

Toute perte, détérioration abusive ou disparition de matériel pourra donner lieu à une facturation aux parents au prix coûtant afin que l'élève puisse disposer du matériel nécessaire au bon suivi des apprentissages. Vous aurez également la possibilité de remplacer le matériel par vos propres moyens.

Cette mesure n'a pas une vocation punitive. Elle poursuit avant tout un objectif éducatif de responsabilisation et de respect du bien commun.

5) Une possibilité de soutien volontaire

Afin de soutenir l'école dans cet effort collectif, différents packs de matériel (consommable, semi-permanent et permanent) ainsi que certains manuels scolaires seront proposés à l'achat, de manière totalement facultative, via le webshop de l'application scolaire.

L'achat d'un pack ne correspond pas à la remise d'un matériel spécifique à votre enfant, celui-ci étant déjà mis à sa disposition dans le cadre de la gratuité. Il s'agit d'une participation volontaire permettant aux familles qui le souhaitent de rembourser partiellement à l'école les frais engagés pour l'acquisition du matériel utilisé par les élèves.

Nous sommes conscients que ces évolutions nécessitent des adaptations pour chacun.

Notre démarche se veut avant tout transparente, bienveillante et tournée vers un objectif essentiel : continuer à offrir à chaque enfant un enseignement de qualité, dans un environnement accueillant, sécurisé et stimulant.

Nous remercions chaleureusement les familles pour leur confiance, leur compréhension et leur soutien.